



Coordination des Associations de Seniors

Procès-verbal de la réunion de l'AG du 6 juin 2016

Approuvé

Présents :

<i>Anne-Marie Balthasart</i>	<i>Aînés ECOLO</i>
<i>Arlette Crapez Nisot</i>	<i>Aînés du cdH</i>
<i>Dominique Blondeel</i>	<i>Senoah</i>
<i>Sylvain Etchegaray</i>	<i>Ligue Libérale des Pensionnés</i>
<i>Jacques Maesschalck</i>	<i>Aînés du cdH</i>
<i>Jeannine Martin</i>	<i>Aînés du MOC</i>
<i>Christiane Ophals</i>	<i>Enéo</i>
<i>François Verhulst</i>	<i>Courants d'âges</i>
<i>Jean-Jacques Viseur</i>	<i>Enéo</i>
<i>Philippe Andrienne</i>	<i>Enéo</i>
<i>Raymond Hoens</i>	<i>FGTB Seniors</i>
<i>Henri Lurkin</i>	<i>C2S</i>
<i>Patrick Feltesse</i>	<i>Aînés du MOC</i>

Excusés :

<i>Isabelle Capiaux</i>	<i>Espace Seniors</i>
<i>Anne Jaumotte</i>	<i>Aînés ECOLO</i>
<i>Corinne Rosier</i>	<i>Ligue Libérale des Pensionnés</i>
<i>Florence Lebailly</i>	<i>Espace Seniors</i>
<i>Jean Gengler</i>	<i>Senoah</i>
<i>Hubert Preiser</i>	<i>Fédération Indépendante des Seniors</i>
<i>Norbert Knaepen</i>	<i>FGTB Seniors</i>
<i>Jean-Marie Amand</i>	<i>C2S</i>

Absents :

<i>Louise-Marie Vandenhove</i>	<i>Fédération indépendante des Seniors</i>
--------------------------------	--

Invités :

Kiriaki Karpitsaris - Secrétaire administrative

La Vice-Présidente, Dominique Blondeel fait un rapide tour de table afin de présenter tous les membres, nouveaux et anciens avec précision des postes et mandats.

Henri Lurkin, représentant effectif de la Confédération des Seniors Socialistes, signale aux membres de l'AG que le représentant suppléant de la C2S est Conseiller communal à Bruxelles et craint donc une incompatibilité avec son mandat au sein de la CAS.

Dominique Blondeel, Vice-Présidente, confirme qu'il n'y a pas d'incompatibilité et les autres membres de l'AG ont approuvé.¹

Dominique Blondeel annonce la décision prise par le CA du même jour concernant le nombre de personnes présentes pour représenter les Associations membres de la CAS à chaque réunion :

Extrait du PV du CA du 06.06.2016 :

« Comme discuté lors de la réunion du Bureau Exécutif de la CAS du 23 mai 2016 dernier, le problème de la nomination de 3 mandats pour Enéo et les Aînés du MOC est soulevé.

Extrait des statuts : « Les membres (...) sont représentés, tant à l'Assemblée Générale qu'au Conseil d'Administration, par une ou deux personnes mandatées par leur association. »

Il est signalé que ce passage peut être compris de plusieurs manières différentes, soit une ou deux personnes pour le CA et l'AG, soit une ou deux personnes pour de la CA et une ou deux personnes pour l'AG.

Le CA décide que les membres de la CAS peuvent mandater plusieurs personnes, mais que seulement 2 personnes peuvent être présentes par réunion de la CAS. »

1. Approbation du PV du 7 décembre 2015

Le procès-verbal du 7 décembre 2015 est approuvé sans modification, avec abstention de la C2S, n'étant plus membre au moment l'AG du 7 décembre 2015.

2. Rapport d'activité 2015 & Projets 2016

A. Rapport d'activité 2015 :

François Verhulst parcourt le rapport d'activité qui avait été transmis par mail aux membres de l'AG :

- Commissions mises en place et production de celles-ci,
- Activités (réunions Bureau, CA et AG),
- Interventions de la CAS :

¹ Après relecture des statuts, le Bureau décide de faire appel à un juriste pour vérifier le compatibilité ou non du mandat de Monsieur Jean Marie Amand.

- CCCA
- Projet de la RW - charte de la personne âgée
- Comité de pilotage des CCCA avec la Province de Namur
- Plateforme francophone du volontariat (la CAS est membre de l'AG)
- Projet « Wallonie amie des Aînés » (WADA)
- Comité d'avis sur demande de la Fondation Roi Baudouin
- Participation d'intervenants externe aux réunions de la CAS,
- Evolution des Commissions,
- Projet des Assises des Anciens,
- Nouveau site internet de la CAS,
- Réaction à l'actualité (communiqué de presse)

Suite à ces différentes informations, les remarques suivantes sont faites :

- CCCA : Raymond Hoens, également Président du CCCA d'Ans, signale qu'une forte discrimination envers les seniors lui a déjà été rapporté et qu'il serait judicieux que la CAS travaille sur ce point.
Par ailleurs, il serait utile que la CAS rappelle le but premier d'un CCCA et revoie le fonctionnement de certains, notamment en province de Liège.

Il est également signalé, concernant les CCCA, qu'un document reprenant les « bonnes pratiques » devrait exister et être transmis aux CCCA afin de favoriser le développement d'initiatives similaires.

Des études sur les CCCA en Wallonie et à Bruxelles ont été faites en 2011 et 2013. Philippe Andrienne suggère de refaire une évaluation afin de voir l'évolution des CCCA depuis lors et peut-être mettre le résultat en corrélation avec les interventions de la CAS au sein des CCCA. Il fait également remarquer que certains CCCA ont préparé des fiches pratiques en interne qu'il serait bon de partager.

- La Charte de la Personne âgée : celle-ci n'a finalement pas été mise en place par la Région Wallonne car une charte de ce type avait déjà été mise en place, entre autres, par le projet WeDo auquel Dominique Blondeel a participé.
- La brochure CAS : il a été répété lors de cette réunion qu'elle est très demandée, cependant les nouveaux mandatés ne l'ont pas reçue. Arlette leur en a fourni un exemplaire. La brochure est disponible sur demande au secrétariat de la CAS.
- Les Commissions : Philippe Andrienne et Henri Lurkin signalent que la CAS est reconnue par la FWB en tant que Commission Seniors (il n'en existe qu'une seule, bien que le décret en autorise d'autres) et qu'il s'agit donc d'une reconnaissance au niveau de la fédération. Cependant, beaucoup de compétences relatives aux seniors ont été transférées au niveau régional par la 6^{ème} réforme de l'Etat, seule reste en FWB l'accès à la culture.

Par ailleurs, une inquiétude est émise quant au subside perçu par la CAS en sa qualité de Commission des Seniors de la FWB (compte tenu également du climat économique actuel). En effet, la CAS perçoit donc un subside de 20.000,00€ par la FWB, cependant nous ne rendons aucun avis au niveau fédéral. Au vu des

restrictions budgétaires actuelles, il serait judicieux pour la CAS de mettre en avant ses avis.

Philippe Andrienne pose donc la question de l'équivalence avec le travail du Vlaams Ouderenraad, la Commission de seniors en Flandre, laquelle prépare utilement positions des seniors, tant pour le C.C.FA. que pour les matières régionales. La CAS pourrait donc penser à faire de même et par conséquent amorcer sa reconnaissance en qualité de Commission des Seniors des régions.

Le rapport d'activité 2015 est approuvé par l'AG avec abstention de la C2S n'étant plus membre de la CAS durant l'année couverte par ledit rapport.

B. Projet 2016 :

Dominique Blondeel fait le point sur les commissions mises en place par la CAS :

- La Commission Citoyenneté est en stand-by après la publication de sa brochure en fin 2015.
- La Commission Mobilité fonctionne très bien et une production est attendue pour fin 2016.
- La Commission Nouvelles Technologie est en stand-by faute de participants.
- La Commission Lieux de vie est en route, mais un nouvel appel à candidature sera fait dès que les membres actuels auront pu retravailler le texte servant de base de travail.
- La Commission Revenus et Pensions avait été mise en stand-by le temps que Monsieur le Ministre Bacquelaire publie son rapport. Arlette Crapez-Nisot, Présidente de cette commission, va examiner la possibilité de la relancer, tout en annonçant qu'il sera difficile de trouver un terrain d'entente satisfaisant tous les membres de la CAS, vu les positions fort différentes de toutes les couleurs représentées.

Suite à ces différentes informations, les remarques suivantes sont faites :

- Le titre les « Assises des Anciens » : le terme 'Anciens' est signalé comme ayant une connotation péjorative. Dominique Blondeel explique aux membres que le titre a été discuté à plusieurs reprises mais approuvé par le CA. Le terme « Anciens » étant ici repris avec la connotation de « Sages ».

Philippe Andrienne suggère dès lors que le titre soit expliqué lors de la présentation du travail final afin d'éviter toute mauvaise interprétation du titre.

- Date de finalisation des « Assises des Anciens » : Philippe Andrienne signale que la présentation en avril 2018 est une bonne date si le but est de faire réfléchir les

seniors qui iront voter, mais malheureusement trop tard pour faire changer les programmes des partis politiques.

Il signale également qu'en tant que Commission Seniors de la FWB, il ne faudrait pas perdre de vue le but de ce projet : les communales de 2018 ou bien les législatives et régionales de 2019 ?

Le projet des « Assises des Anciens » est approuvé par l'AG sans abstention.

3. Comptes 2015 :

Afin de clarifier la situation auprès des nouveaux membres il est décidé de clarifier la situation sur le problème qui a empêché notre trésorière de présenter les comptes en temps et heure pour cette AG.

Anne Marie Balthasart explique qu'en fin 2014, la CAS a fait l'acquisition d'un logiciel comptable « CIEL » afin de rendre des comptes clairs à la FWB.

La présentation du plan comptable de ce logiciel ne convenait pas à la FWB qui souhaitait un bilan plus détaillé dans sa mise en page.

En fin 2015, la CAS a donc décidé de faire l'acquisition d'un logiciel ayant reçu l'approbation de Monsieur WANLIN quant à sa présentation finale des comptes : le logiciel BOB 50 Sage.

Lors de l'ouverture sur BOB 50 avec le technicien de la société ACE, une erreur s'est produite et le report 2014 n'était pas effectif.

Malgré de nombreuses heures d'assistance téléphonique avec la société ACE, le problème n'a pu être réglé.

Un technicien a donc été envoyé sur place, chez la trésorière afin d'essayer de régler le problème et de permettre le report de 2014 dans les comptes 2015.

Le problème ayant été réglé le 1^{er} juin 2016 et la nouvelle réunion avec les vérificateurs étant prévue le 15 juin 2016, il n'est pas possible de présenter les comptes, le rapport des vérificateurs ni d'approuver les comptes aujourd'hui.

Une nouvelle date d'AG devra être prévue à cet effet avant le 30 juin.

Les dates proposées sont les suivantes :

- Le mardi 21 juin au matin
- Le jeudi 23 juin après-midi
- Le lundi 27 juin après-midi.

La secrétaire administrative enverra les convocations, les documents utiles ainsi que la date définitive dès réception de la date définitive.

La trésorière informe les nouveaux membres que les comptes de la CAS sont relativement simples, toutes les transactions étant reprises sur les extraits de comptes. La CAS ne disposant pas de caisse, mais juste d'une carte de banque.

Il est signalé que les statuts de la CAS n'imposent pas de quorum pour l'approbation des comptes.

4. Renouvellement des mandats :

Compte tenu de la particularité de la CAS quant à la nature de ses membres, un rappel de la constitution de celle-ci est fait à l'AG : la CAS est composée de 12 membres qui sont des associations, lesquelles sont chargées de mandater, en interne, des personnes afin de les représenter au sein de la CAS.

La secrétaire administrative lit la liste des nouveaux mandats pour chaque association membre de la CAS en précisant les représentants effectifs et suppléants ainsi que leur participation aux CA et/ou AG.

Dominique Blondeel rappelle également la nécessité pour les membres d'être à jour dans le paiement des cotisations.

Concernant le Bureau Exécutif, pour l'instant les postes suivants ont été sollicités :

- Vice-Présidence : Arlette Crapez-Nisot, Aînés du cdH
- Secrétariat : Isabelle Capiaux, Espace Seniors
- Trésorerie : Anne Marie Balthasart, Aînés Ecolo
- Vice-trésorerie : Sylvain Etchegaray, Ligue Libérale des Pensionnés.

Faute de candidat à la Présidence, Henri Lurkin annonce avoir été mandaté par la C2S afin de poser la candidature, ce qu'il ne pouvait annoncer avant d'être accepté comme membre de la CAS.

Pour éviter tout malentendu, il suggère, tout comme Jean-Jacques Viseur et d'autres, qu'un accord soit trouvé entre les membres du pilier socialiste pour qu'un candidat soit soutenu par les trois associations concernées, à savoir la C2S, Espace Seniors et la FGTB Seniors.

Une décision officielle doit parvenir à la CAS pour la prochaine AG au plus tard.

Michel Habran, représentant des Aînés du Moc, fait remarquer que l'AG devrait avoir un droit de regard quant aux personnes mandatées par les associations membres de la CAS. En effet, d'après les statuts, l'Assemblée Générale peut révoquer des Administrateurs.

« Article 9 : L'Assemblée Générale est le pouvoir souverain de l'association. Elle possède les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi ou les présents statuts.

Sont notamment réservés à sa compétence :

- *la modification des statuts de l'association ;*
- *la nomination et la révocation des administrateurs/trices ;*
- *l'approbation des budgets et des comptes ;*
- *la fixation du montant de la cotisation requise pour les membres effectifs et les membres adhérents ;*
- *la nomination et la révocation du (des) vérificateurs aux comptes et la fixation de sa (leur) rémunération lorsque celle-ci est prévue ;*
- *la décharge à octroyer aux administrateurs/trices et vérificateurs aux comptes ;*
- *l'exclusion d'un membre ;*
- *la dissolution volontaire de l'association. »*

5. Divers :

Aucun divers

Annexes :

1. PV de l'AG du 07.12.2015- approuvé
2. Liste des membres de la CAS - mise à jour
3. Descriptif de projet – Assises des Anciens
4. Rapport d'activité 2015